

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 novembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Serge Villeneuve et Serge Gauthier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 octobre 2015.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9847 à 9872 au montant de 37 921.11 \$ et les prélèvements numéro 1510 à 1521 au montant de 9 555.86 \$, adoption des comptes à payer au 31 octobre 2015 au montant de 11 138.11 \$ et des salaires payés pour un montant de 22 039.16 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Annulation de signature – Caisse Desjardins.
 - 11.2 Adoption de l'activité financière jusqu'au 31 octobre 2015.
 - 11.3 Adoption du règlement numéro 2015-11 relatif au traitement des élus municipaux.
 - 11.4 Adoption du règlement numéro 2015-12 relatif à la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace.
 - 11.5 Dépôt du rapport du maire au 31 octobre 2015.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 20h03.

2015-11-170

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Villeneuve que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2015-11-171

Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2015.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport

- **De l'inspecteur municipal**

Flush des bornes fontaines.

Peinture de manège au parc.

Réparé un bris d'aqueduc sur la rue Lalonde ainsi que le terrain en face du bris.

Travaux pour faire une douche dans la grande salle au centre communautaire.

Ménage de la caserne pour les élections.

Construction de marches au bassin.

Étendre le tas de compost pour faire de la place pour le nouveau.

Hivernation des tondeuses.

Réparation des portes au garage, au bassin et à la caserne.

Élaguer des branches sous la ligne électrique qui mène au bassin.

Estimation pour le comptoir de la cuisine.

- **Du directeur des incendies**

5 octobre : Alarme incendie au 687, rue Notre-Dame à Montebello.
Alarme déclenchée par des travaux. 4 pompiers présents.

21 octobre : Pratique. 2 pompiers présents.

25 octobre : Alarme incendie au 424, Chemin Braulière à Montebello.
Alarme déclenchée par des travaux. 6 pompiers présents.

Province de Québec
Municipalité de Fassett
28 octobre : Arbre tombé sur un fil électrique dans la côte Ézilda à Notre-Dame-de-Bonsecours. 6 pompiers présents.

- **Du maire**

Aucun.

- **Des conseillers**

Aucun.

2015-11-172

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 octobre 2015 et des salaires payés pour un montant de 22 039.16 \$.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-10-2015 AU 31-10-2015) payés par les chèques numéros 9847 à 9872 au montant de 37 921.11 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1510 à 1521 pour un montant de 9 555.86 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 octobre 2015 : 22 039.16 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2015-11-173

Annulation de signature à la Caisse Desjardins.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett demande à la Caisse Desjardins de retirer l'autorisation à Monsieur Michel Rioux tous droits de signature sur les documents se rapportant à la municipalité suite à sa démission au poste de maire.

Adopté à l'unanimité.

2015-11-174

Adoption de l'activité financière du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte l'état des activités financières tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2015-11-175

Adoption du règlement numéro 2015-11 relatif au traitement des élus municipaux.

REPORTÉ.

Adopté à l'unanimité.

2015-11-176

Adoption du règlement numéro 2015-12 relatif à la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements clairs de la part des Élus et des fonctionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le Conseil et appliquées par les fonctionnaires;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 août 2015;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La municipalité de Fassett ne tolère en aucun temps:

- Tout acte de violence physique envers un membre du Conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de son statut d'Élus ou de fonctionnaires;
- Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les Élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers;
- Tout acte de vandalisme sur les biens des Élus ou des fonctionnaires à cause de son statut d'Élu ou de fonctionnaire de la municipalité;
- Tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité. La municipalité de Fassett établit trois types d'intervention, soit:

Province de Québec
Municipalité de Fassett

1. L'avertissement administratif

Lettre signée par le Maire ou par la Directrice générale qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser ses actes. (Expressions méprisantes, blessantes, propos grossiers ou injurieux, juron contre un élu ou un fonctionnaire, insultes, et...)

2. La mise en demeure

Lettre expédiée par les procureurs de la municipalité qui rapporte les faits, ordonne au citoyen de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises.

(Intimidation, menaces, désordre ou comportement perturbateur, etc...)

3. La Plainte à la Sûreté du Québec

Plainte déposée en vertu du Code criminel (Voies de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou des blessures graves, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, etc...).

La municipalité de Fassett croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Françoise Giroux, mairesse

Diane Leduc, Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

2015-11-177

Dépôt du rapport du maire au 31 octobre 2015.

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, voici l'état de la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2015.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE ce conseil accepte le Dépôt du rapport du maire sur la situation financière au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Question posées par les membres.

2015-11-178

Levée de l'assemblée

21h13 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale